



Paris le 7 mars 2025.

Lettre Ouverte à Madame la Ministre de l'Agriculture

Madame la Ministre,

Disposer en France d'un outil de traçabilité et d'information est tout aussi indispensable pour la filière équine que pour toutes les autres filières agricoles.

Proposer que la modernisation de la base SIRE de l'IFCE, dont le coût global annoncé est de 20 M€, soit encore et toujours, à la charge des éleveurs et agriculteurs diversifiés dans le cheval est en revanche inconcevable pour la Fédération Nationale du Cheval (FNC) et nous nous interrogeons toujours sur la pertinence de non-intégration des équidés dans une base unique de données intégrant ruminants et porcins.

Les récentes augmentations décidées, sans l'accord de la Profession agricole, sur les prestations SIRE impactent déjà fortement les charges des exploitants agricoles et plus particulièrement de celles et ceux qui font naître et élèvent leurs équidés.

La FNC vous demande donc solennellement, Madame la Ministre, que l'IFCE finance la modernisation de SIRE, au même titre que les bases d'information des autres animaux de rente le sont, et l'adapte au plus vite aux attentes des professionnels.

Sur ce point, comme indiqué dans le Contrat d'Objectifs et de Performance 2023-2027, cet outil en plus de sécuriser la traçabilité des équidés doit intégrer les besoins de la filière.

Pour la FNC, comment le seraient-ils alors même que les Organisations Professionnelles Agricoles sont minoritairement représentées dans le Comité Sire et dans l'impossibilité d'influer sur les évolutions à engager ?

En effet, force est de constater que la demande de la FNC, pour que des évolutions permettent d'identifier clairement le cheptel équin détenu par les agriculteurs de celui détenu par les détenteurs de loisir, n'est toujours pas entendue par l'IFCE et ce malgré de nombreuses sollicitations.

Assortir obligatoirement, pour les professionnels, la saisie d'un numéro SIRET à toute opération déclarée sur la base SIRE (naissance, vente, achat, équarrissage...) ne semble pourtant pas insurmontable et pourrait facilement être encouragée par une tarification préférentielle des prestations SIRE.

Aujourd'hui, l'absence de cette information capitale nous prive de données et statistiques efficaces pour l'appui aux agriculteurs en situation de crises sanitaires, environnementales ou économiques, à toutes études agricoles de développement et autres travaux relatifs à l'installation, simulations d'enveloppes pour les contrats de filière régionaux, Primes aux Races Menacées,..., et bien entendu, pour envisager les prochaines interventions du Fonds national agricole de Mutualisation du risque Sanitaire et Environnemental.

Cette caractérisation de la base permettrait également de flécher prioritairement l'ensemble des aides de la filière sur les éleveurs et agriculteurs diversifiés dans le cheval. Sur ce point, nous soulignons qu'il est loin d'en être le cas aujourd'hui et que cela participe activement à toujours plus de concurrence déloyale entre les détenteurs de loisir et les agriculteurs.

Sur ce dernier sujet, la FNC souhaite également attirer votre attention pour qu'une démarche soit rapidement entreprise sur les sites de vente en ligne, à l'instar des régulations mises en place pour la vente des chiens et chats. Il est insupportable que les activités d'élevage et de commercialisation d'équidés à titre de loisir ne soient pas soumises à des devoirs et des charges identiques à ceux qui s'appliquent aux agriculteurs.

Madame la Ministre, la Fédération Nationale du Cheval connaît votre attachement au monde agricole, aussi elle compte sur votre détermination, pour accompagner la mutation de cette filière agricole en demandant à vos services de soutenir formellement et dans la durée, celles et ceux qui tentent au quotidien, de vivre dignement de leur métier.

La FNC vous remercie pour votre attention et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de sa haute considération.

Contact Presse : FNC – fncheval@reseaufnsea.fr